

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque Tuniso-Koweitienne - GCE

Siège social: 10 bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

La Banque Tuniso-Koweitienne – GCE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN
Arrêté au 31 DECEMBRE 2011
(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	35 918	52 801
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	33 267	54 783
Créances sure la clientele	3	810 676	712 957
Portefeuille-titres commercial	4	6 889	7 228
Portefeuille d'investissement	5	33 915	26 576
Valeurs immobilisées	6	18 789	16 778
Autres actifs	7	34 137	28 768
TOTAL ACTIF		973 591	899 891

PASSIF			
Banque centrale et CCP		91 000	
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	27 993	31 076
Dépôt & avoirs de la clientèle	9	599 670	569 277
Emprunts & ressources spéciales	10	66 804	107 729
Autres passifs	11	23 264	26 422
TOTAL PASSIF		808 731	734 504
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000	100 000
Réserves		61 105	53 393
Autres capitaux prepress		3 712	3 762
Résultats reportés		20	649
Résultat de la période		23	7 583
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	164 860	165 387
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		973 591	899 891

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**Arrêté au 31 Décembre 2011****(unité: en milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	91 314	70 193
Crédits documentaires		52 453	33 914
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		143 767	104 107
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement données		11 102	37 487
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé	14	142	111
Engagements sur titres		176	176
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		11 420	37 774
ENGAGEMENTS RECUS			
Garantie BPCE de remboursement de crédit		1490	25 357
Garantie Etat et SOTUGAR		7 121	6 472
Autres Garanties		599	599
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	15	9 210	32 428

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2011

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	16	45 743	40 231
Commissions	17	5 985	3 838
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	2 312	3 006
Revenus du portefeuille d'investissement	19	9 282	8 559
Total produits d'exploitation bancaire		63 322	55 634
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	20	-28 204	-21 920
Commissions encourues	21	-262	-413
Total charges d'exploitation bancaire		-28 466	-22 333
PRODUIT NET BANCAIRE		34 856	33 301
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif, pour risques et charges	22	-14 679	-14 213
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	23	-910	4 265
Autres produits d'exploitation	24	1 185	1 001
Frais de personnel	25	-13 700	-10 373
Charges générales d'exploitation	26	-5 439	-4 846
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 773	-1 551
RESULTAT D'EXPLOITATION		-460	7 584
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		553	68
RESULTAT AVANT IMPOTS		93	7 652
Impôt sur les bénéfices		-70	-69
RESULTAT EXERCICE		23	7 583

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2011
(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		50 955	43 167
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-39 419	-31 986
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires et financiers			
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-77 953	-204 304
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		10 437	273 407
Titres de placement		5 267	11 657
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-13 102	-9 988
Autres flux de trésorerie		-5 409	3 652
Impôt sur les sociétés			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-69 225	85 605
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 822	7 457
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-4 424	3 494
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-3 233	-3 950
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-3 835	7 001
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)			
Remboursement d'emprunts		-55 156	43 376
Augmentation/diminution ressources spéciales		-5 227	-6 078
Dividendes versés		0	-3 500
Flux de trésorerie net affecté des activités de financement		-60 382	33 798
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-133 442	126 404
Liquidités et équivalents en début d'exercice		74 578	-51 825 ¹
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	27	-58 864	74 578¹

¹ Retraité pour les besoins de la comparabilité (Cf. note 27)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 et n° 2001-12.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe 2, 3 ou 4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Provisions individuelles

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

3.3. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 4 000 KDT.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend:

- a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable): titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- b) Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et la valeur mathématique pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2010.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'exercice 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciations des titres a été faite dans la limite de 100% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2005 à 2009.

La loi des finances pour la gestion de l'année 2011 a prévu la déduction des dites provisions dans la limite de 100% du bénéfice imposable sans limitation dans la durée.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)**ACTIF****Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2011 à 35 918 mDT contre 52 801 mDT au 31 Décembre 2010 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
- Caisses en dinars	2 762	2 818	-56
- Caisse en devises	960	1 080	-120
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	12 068	13 902	-1 834
- Avoirs en devises auprès de la BCT (*)	20 128	35 001	-14 873
Total	35 918	52 801	-16 883

(*) Les avoirs en devises renferment des placements auprès de la BCT (j.j. & à terme pour un montant de 20 128 mDT.

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2011 à 33 267 mDT contre 54 783 mDT au 31 Décembre 2010, soit une baisse de 21 516 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire		20 000	-20 000
- Avoir chez les Banques	6 739	1 201	5 538
- Créances sur les établissements de leasing (*)	26 528	33 582	-7 054
Total	33 267	54 783	-21 516

(*) Y compris le compte courant de l'AIL de 2 783 mDT

Note 3 – Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2011 un solde net de 810 676 mDT contre un solde net de 712 957 mDT au 31 Décembre 2010, soit en accroissement de 97 719 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variations
- Crédits à la clientèle non échus	699 489	638 728	60 761
- Créances impayées	118 458	76 102	42 356
- Principal impayé	79 008	48 787	30 221
- Intérêts impayés	21 471	14 800	6 671
- Intérêts de retard & autres impayés	17 979	12 515	5 464
- Intérêts & com. courus & non échus	4 812	4 804	8
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	94 123	72 934	21 189
Total brut des créances sur la clientèle	916 882	792 568	124 313
A déduire couverture	-106 206	-79 611	-26 596
- Provisions sur créances classées	-48 658	-38 948	-9 710
- Provisions collectives	-4 000	0	-4 000
- Agios reserves	-53 548	-40 662	-12 886
Total net des créances sur la clientèle	810 676	712 957	97 719

- Crédits à la clientèle non échus

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2011 la somme de 699 489 mDT contre 638 728 mDT à fin 2010, soit une augmentation de 60 761 mDT, présentant une évolution 9,5%.

- Les Autres Comptes Débiteurs (Comptes courants et c/c Associés hors leasing)

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2011 un total de 94 123 mDT contre 72 934 mDT à fin 2010, soit une augmentation de 21 189 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	91 400	70 211	21 189
Comptes courants associés	2 723	2 723	0
Total	94 123	72 934	21 189

- *Ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (hors créances AIL)*

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Créances sur la clientèle	734 513	636 779	182 369	155 494	916 882	792 273
Engagement Hors Bilan	153 552	138 175	1 635	1 090	155 187	139 265
Total brut	888 065	774 954	184 004	156 584	1 072 069	931 538
Total couverture constituée (**)	-11020	-4 090	-95 186	-75 778	-106 206	-79 867
Total net	877 045	770 864	88 818	80 806	965 863	851 671
%	90.80%	90.51%	9.20%	9.49%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) y compris le montant des provisions collectives.

Note 4 – Portefeuille -Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint 6 889 mDT à fin décembre 2011 contre 7 228 mDT à fin 2010 enregistrant une baisse de 339 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Obligations	69	69	0
Bons de trésor & intérêts rattachés	6 820	6 671	149
Actions cotées	0	488	-488
Total	6 889	7 228	-339

Note 5 – Portefeuille d'investissement :

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2011 à 33 915mDT contre 26 576 mDT à fin 2010, soit une augmentation nette de 7 339 mDT ;

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement à fin 2010	32 464
(+) Participations libérées au titre de l'année 2011 (*)	9 052
(-) Cessions de participations (**)	628
Total brut des participations libérées au 31 Décembre 2011	40 888
A déduire : Couverture constitués au 31 Décembre 2011	-6 973
(-) Provisions constituées au 31 Décembre 2011	-6 456
(-) Produits différés constitués au 31 Décembre 2011	-517
Valeurs nettes des participations au 31 Décembre 2011	33 915

(*) *Correspond essentiellement à l'augmentation du capital d'AIL d'un montant de 4 750 mDT et les obligations BNA d'un montant de 4 000 mDT.*

(**) *Correspond à la cession des actions cotées BNA*

Note 6 – Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2011 s'élève à 18 789 mDT contre 16 777 mDT au 31 Décembre 2010, soit une augmentation de 2 012 mDT.

- La dotation aux amortissements au titre de 2011 s'élève à 1 773 mDT

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Valeurs Brutes des Immobilisations	31 567	27 946	3 621
Fonds de commerce	1 083	1 569	-486
Logiciel	517	368	149
Terrain	761	761	0
Bâtiment Siège social	4 123	4 115	8
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 221	53
Bâtiment Agence Ennasr	781	781	0
Bâtiment Agence Ariana	704	704	0
Bâtiment Agence SfaxII	759	759	0
Matériel de transport	777	641	136
Matériels de bureau et informatique	3 612	3 429	183
Mobilier de bureau	947	822	125
Agencements, Améng & instal	7 672	6 617	1 055
Travaux et agencements en cours	3 557	1 159	2 398
A déduire	-12 778	-11 169	-1 609
Amortissements cumulés	-12 717	-11 169	-1 548
Provisions immobilisations	-61		-61
Valeur comptable nette des immobilisations	18 789	16 777	2 012

Note 7 – Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2011 à 34 137 mDT contre 28 767 mDT à fin 2010, soit une augmentation nette de 5 370 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Crédits au personnel sur le fonds social	2 755	2 755	0
Les comptes de l'Etat (*)	21 994	22 537	-543
Débiteurs divers (filiales & locataires)	137	90	47
Débiteurs divers et autres actifs	9 467	3 117	6 350
Comptes de régularisation		429	-429
Participations dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	0
Dépenses d'émission de l'Emprunts Obligataires 2006	794	784	10
Total brut	36 421	30 984	5 437
A déduire	-2 284	-2 217	-66
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-881	-881	0
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-969	0
Les résorptions des frais de l'Emprunt Obligataire 2006	-434	-368	-68
Total net des autres postes d'actif	34 138	28 767	5 370

(*) Principalement :

- 16 750 mDT le solde des créances prises en charge par l'Etat (11 066 mDT loi de finances 1999 & 5 684 mDT bonifications d'intérêts 2002)

- 3 970 mDT Solde du Report des acomptes provisionnels réglés en 2002 sur la base du bénéfice de l'exercice 2001

PASSIF**Note 8 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élevaient au 31 Décembre 2011 à 27 993 mDT contre 31 076 mDT au 31 Décembre 2010, soit une baisse de 3 083 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	variations
- Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	16 852	0	16 852
- Avoir des Banques & des établissements bancaires & financiers (*)	11 127	31 042	-19 915
- Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	14	34	-20
Total	27 993	31 076	-3 083

Note 9 – Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élevaient au 31 Décembre 2011 à 599 670 mDT contre 569 277 mDT au 31 Décembre 2010, soit une augmentation de 30 393 mDT. Cette augmentation se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	120 646	96 941	23 705
- Comptes d'épargne de la clientèle	47 708	29 492	18 216
- C/C des non résidents en devises	19 556	24 459	-4 903
- Comptes indisponibles	2 665	2 282	383
- Comptes de dépôts à terme	389 618	402 937	-13 319
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	19 477	13 166	6 311
Total brut	599 670	569 277	30 393

Note 10 – Emprunts & Ressources spéciales :

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint 66 804 mDT au 31 Décembre 2011 contre 107 729 mDT au 31 Décembre 2010 soit un remboursement net de 40 925 mDT, représentant les remboursements effectués en 2011 détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin 2010	A fin 31 Décembre 2011		
		Tirage	Remb	Solde
Emprunt Obligataire 2010	50 000		3 965	46 035
Emprunt Obligataire 2006	8 000	0	8 000	
Autres Emprunts Locaux en Devise	27 752	7 924	31 178	4 498
Total emprunt locaux	85 752	7 924	43143	50 533
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	13 674	0	2 734	10 940
Emprunt CFD	0	0	0	0
Ligne Partenariat Italienne	0	0	0	0
Ligne PME Italienne	3 156		290	2 866
Emprunt EXIM BANK (Japon)	839	0	839	0
Emprunt BEI	1 669	0	1 364	305
Emp.UTB "IMTEC"	0	0	0	0
Total ressources spéciales	19 338	0	5 227	14 111
Total ressources spéciales encours principal	105 090	7 924	48 370	64 644
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	2639	0	0	2 160
Total rubrique	107 729	7924	48 370	66 804

Note 11 – Autres passifs

Les autres comptes du passif ont atteint 31 Décembre 2011 le montant de 23 264 mDT contre 26 421 mDT à fin 2010, soit une baisse de 3 156 mDT ainsi détaillée:

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Créditeurs divers	2 726	1 786	940
Charges à payer (*)	1 788	1 019	769
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	983	1 564	-581
Les comptes de régularisations	8 924	13 175	-4 251
Produits différés des créances sur l'Etat	6 983	7 727	-744
Provisions pour congés à payer	1 273	1 095	178
Provisions pour risques et charges (**)	587	55	532
Total brut	23 264	26 421	-3 156

(*) L'IS est calculer selon le minimum d'impôt telque prévu par l'article 12 du code IRPP et IS.

(**) Cette augmentation correspond a la pénalité de la BCT relative a la rémunération des dépôts a terme clientèle.

- **Créditeurs divers:**

Ce poste se compose comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Organismes Sociaux	987	867	120
Etat, Impôts & Taxes	432	622	-190
Fournisseurs & Sous-traitants	1 307	297	1 010
Total brut	2 726	1 786	940

CAPITAUX PROPRES**Note 12 – Capitaux propres**

A la date du 31 Décembre 2011, le capital social s'élève à 100 000 mDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérée en totalité. Le capital de la banque a subi un changement au niveau de son actionariat à la suite de l'acquisition par Financière Océor devenu devenue BPCE IOM (Groupe BPCE) de 60 % des actions, détaillés comme suit :

Actionnaires	A fin 2010	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2011
Etat Tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat Koweïtien	20 000	-	-	20 000
BPCE IOM	60 000	-	-	60 000
Total	100 000	0	0	100 000

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2011 totalisent 164 860 mDT contre 165 387 mDT à fin 2010, soit une baisse de 527 mDT ainsi détaillée :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31-12-2010	100 000	8 465	592	3 762	11 643	32 693	649	7 583	165 387
Réserves Légales		412						-412	0
Réserves pour risques bancaires généraux						7 300		-7 300	0
Dotation au fonds social				500				-500	0
Opérations sur fonds social				-550					-550
Résultat à reporter							-629	629	0
Distribution de dividendes									0
Résultat exercice 2011								23	23
Solde au 31 Décembre 2011	100 000	8 877	592	3 712	11 643	39 993	20	23	164 860

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 – Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Avals d'emprunts obligataires	149	1 342	-1 193
Aval de billets de trésorerie	5 300	5 900	-600
Avals, cautions & autres garanties données	85 865	62 951	22 914
Total	91 314	70 193	21 121

Note 14 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Engagements de financements donnés(*)	11 244	37 598	-26 354
Total	11 244	37 598	-26 354

Note 15 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Garantie de rembours. du crédit ETAP (BPCE)	1 490	25 357	-23 867
Garantie Etat et SOTUGAR	7 121	6 472	649
Autres Garanties	599	599	0
Total	9 210	32 428	-23 218

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de l'exercice 2011 s'élève à 34 856 mDT contre 33 301 mDT au titre de l'exercice 2010, soit en augmentation de 1555 mDT représentant 5 %.

La décomposition de produit net bancaire (PNB) entre intérêts perçus et intérêts payés est expliquée au niveau des notes 16 à 20 suivantes.

Note 16 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 45 743 mDT au titre de l'exercice 2011 contre 40 231 mDT en 2010 soit une augmentation de 5 512 mDT soit 14 %, détaillés comme suit:

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	1 132	602	530	88%
Intérêts des comptes débiteurs	6 568	4243	2 325	55%
Intérêts des crédits à court terme	10 437	10078	359	4%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	26 061	23 866	2 195	9%
Commissions d'engagement	91	140	-49	-35%
Commissions sur cautions & avals	1 454	1302	153	12%
Total	45 743	40 231	5 512	14%

Note 17 – Commissions

Les commissions de l'exercice 2011 totalisent 5 985 mDT contre 3 838 mDT pour l'exercice 2010 ayant augmenté de 2 132 mDT soit 56 % détaillées comme suit:

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Commissions d'études & gestion	1 676	1 516	160	10%
Commissions sur opérations bancaires dinars	2 901	1 426	1 475	103%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	1 408	896	512	57%
Total	5 985	3 838	2 132	56%

Note 18 – Gain sur portefeuille titres commercial

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Solde en gains sur opérations financières (change)	1 541	2403	-862	-36%
Plus value sur titres commercial (actions)	246	220	26	12%
Pertes sur titres commercial	-56	-58	2	-3%
Intérêts sur placements (obligations)	0	10	-10	-100%
Intérêts sur Bons de trésor	581	431	150	35%
Total	2 312	3 006	-694	-23%

Note 19 – Revenus du portefeuille titres d'investissements

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent au titre de l'exercice 2011 un montant de 9 282 mDT contre 8 559 mDT durant l'exercice 2010, soit une augmentation de 723 mDT résultant d'une part :

- de l'augmentation des dividendes distribués par la filiale de la banque (STPI)
- et d'autre part de l'augmentation des dividendes et jetons de présences encaissés sur les participations de la Banque :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Filiales de la Banque	8 516	7 691	825	11%
Autres participations	766	868	-102	-12%
Total	9 282	8 559	723	8%

Notes 20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistrées durant l'exercice 2011 un montant de 28 204 mDT contre de 21 920 mDT pour l'exercice 2010, soit une augmentation de 6 284 mDT qui représentent une progression de 11 %. Le détail de cette rubrique est comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	1 148	1 902	-754	
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	2 856	3 386	-530	
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	426	567	-141	
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle (*)	23 412	15 556	7 856	
Prime de couverture de risque de change	362	509	-147	
Total	28 204	21 920	6 284	

(*) Un montant de 1290 mDT a été présenté parmi les intérêts sur les comptes avec les correspondants en 2010 et en 2011 a été reclassé Intérêts des dépôts et placements de la clientèle.

Note 21– Commissions encourues

Les commissions encourues durant l'exercice 2011 ont atteint un montant de 262 mDT contre 413 mDT pour l'exercice 2010 soit une baisse 151 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	107	126	-19	-16%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	8	1	7	747%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	147	286	-139	-49%
Total	262	413	-151	-37%

Note 22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont atteint en 2011 un montant de 14 679 fmDT contre un montant de 14 213 mDT en 2010.

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Provisions sur les créances classées	-9 709	-19 267	9 558
Provisions collectives	-4 000		-4 000
Provisions pour risques et charges (*)	-533	0	-533
Pertes sur créances	-438	-388	-50
Total des provisions affectées	-14 679	-19 655	4 976
Reprise des provisions sur créances		5 442	-5 442
Reprise des provisions sur risques Divers	0	0	0
Total	-14 679	-14 213	-466

(*) Correspond à la pénalité BCT relative au non respect des conditions de la banque pour la rémunération des DAT et BC et un montant de 118 au titre des provisions fiscales et sociales.

Note 23 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement » présente un solde au titre de l'exercice 2011 d'un montant négatif 910 mDT contre un montant de 4 265 mDT pour l'exercice 2010, soit une baisse de 5 175 mDT est expliquée principalement par la plus value / cession des actions STAFIM pour l'année 2010.

Note 24 – Autres produits d'exploitation

Ce poste totalise au titre de l'exercice 2011 un montant de 1 185 mDT contre 1 001 mDT au titre de l'exercice 2010 détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	873	755	118	16%
Autres produits	312	246	66	27%
Total	1 185	1 001	184	18%

Note 25 – Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint au titre de l'exercice 2011 la somme de 13 700 mDT contre 10 373 mDT au titre de l'exercice 2010, en augmentation de 3 327 mDT soit 32%.

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Salaires & appointements	-10 950	-7 993	-2 957	37%
Charges sociales	-2 573	-2 131	-442	21%
Autres frais & charges liés au personnel	-177	-249	72	-29%
Total	-13 700	-10 373	-3 327	32%

Note 26 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au titre de l'exercice 2011 un montant de 5 438 mDT contre un montant de 4 846 mDT au titre de l'exercice 2010, soit une augmentation de 592 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010	Variation	
Impôts & taxes	236	228	8	3%
Travaux, fournitures & services extérieurs	2 010	2 434	-424	-17%
Transport & déplacements	155	187	-32	-17%
Frais divers de gestion	3 037	1 997	1 040	52%
Total	5 438	4 846	592	12%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 27 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2011 un solde négatif de 58 864 mDT contre un solde positif de 74 578 mDT au 31 Décembre 2010 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2011	31/12/2010
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	36 449	53 901
Dépôts et avois auprès des correspondants étrangers	6 529	667
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-101 842	20 010
Total	-58 864	74 578¹

¹Retraité pour les besoins de la comparabilité

Note 28 – Transactions avec les parties liées***Opérations réalisées avec l'Arab International Lease (AIL) :***

- La BTK a accordé à l'AIL deux crédits à moyen terme, un financement en devises et des escomptes commerciaux. L'encours de l'ensemble des engagements à l'AIL s'élève au 31/12/2011 à 23 745 KDT.

A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2011 :

- 1 277 KDT sur les prêts MLT.
- 4KDT au titre des moyens de paiement.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 un compte courant débiteur de l'AIL, pour un montant de 2 783 KDT. A cet effet, les intérêts sur compte courant débiteur facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2011 s'élève à 464 KDT.
- La Banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de 2011 s'élève à 64 KDT.
- La Banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax. La superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au cours de 2011 s'élève à 23 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « AIL » un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à 99 KDT
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2011 s'élève à 55 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
 - Voiture AUDI Matricule 7096 TU 150 acquis le 30/03/2011 d'un montant de 104KDT
 - Deux Voitures JETTA Matricule 4287 TU 150 et 4290 TU 150 acquis le 02/03/2011 d'un montant de 34 KDT chacune.
 - Deux voitures POLO Matricule 4291 TU 150 et 4355 TU150 acquis le 02/03/2011 d'un montant de 22 KDT Chacune.
 - Deux voitures POLO Matricule 9034 TU 153 et 9038 TU153 acquis le 05/09/2011 d'un montant de 26 KDT Chacune.
 - Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquis le 19/12/2011 d'un montant de 59KDT.

Opérations réalisées avec EL ISTIFA

- La Banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la Banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à 26 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 des dépôts de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.
- La Banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à 174 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 une caution de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 20 KDT.

Opérations réalisées avec la société TUNIS CENTER :

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 un compte courant créditeur de « »Tunis CENTER » pour un montant de 11 KDT.

- Les comptes d'exploitation de la BTK inclus un montant de 77 KTND relatifs a des intérêts des DAT de Tunis center échu en 2011.
- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au cours de 2011 s'élève à 101KDT.
- La BTK a refacturé un montant de 22 KDT au titre des cotisations d'assurance groupe a la société Tunis Center courant l'année 2011.

Opérations réalisées avec Univers Participation SICAF

- La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau au siège de la Banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 des dépôts de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 9 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 un placement de 215 KDT d'Univers Participations SICAF :

-215KDT du 03/05/2011 au 01/01/2012 au taux 4.11%

A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Participations SICAF » au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 16 KDT.

Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR :

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 des dépôts de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 51 KDT.

A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 5 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Au titre de l'exercice 2011 le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève à 108 KDT.

Opérations réalisées avec la STPI :

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 des dépôts de la « STPI », pour un montant de 169 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 un placement de 4000 KDT de la « STPI ».

- Les intérêts servis à la « STPI » sur ses dépôts à terme chez la BTK au titre l'exercice 2011 s'élèvent à 198 KDT.
- La Banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élève au titre de l'exercice 2011 à 82 KDT.

Autres opérations

- -La Banque a conclu en date du 23/11/2011, une lettre de mission avec la société « PRAMEX INTERNATIONAL » filiale du groupe BPCE dont l'objet consiste à procéder pour le compte de la BTK à l'évaluation de la participation de cette dernière au capital de la société Tunis Center. Pour la réalisation de sa mission, « PRAMEX INTERNATIONAL » sera rémunérée sur la base d'un forfait fixe de 11 mille Euro H.T. payable comme suit :
 - 50% à la signature de la lettre de mission
 - 50% à la remise du rapport d'évaluation

Le montant payé en 2011 est de 4 675 Euro (soit une contrevaieur de 9.2 KDT)

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 deux emprunts adossés a des crédits en devise de la société « Groupe BPCE » qui détient 60 % du capital de la BTK pour un montant de 11 126 KDT se détaillant comme suit ;
 - Un emprunt de 5 500 KEURO,
 - Un emprunt de 320 KCAD.

A cet effet, les intérêts servis au titre de ces dépôts pour l'exercice 2011 s'élèvent à 14 KDT.

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 des dépôts de la société « EL EMAR », pour un montant de 0,864 KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 des placements à terme de 1000 KDT de la société « MEDAI ».

A cet effet, les intérêts servis à la société « MEDAI » au titre de l'exercice 2011 s'élève à 43 KDT.

- Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 des dépôts de la société « MEDAI », pour un montant de 13 KDT.

- La BTK a refacturé un montant de 21 KDT au titre des cotisations d'assurance groupe a la société STKE courant l'année 2011.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2011 des dépôts pour un montant de 877 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %. A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 20 KDT.

Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

	<i>Directeur Général de la période du 01/01/2011 Au 31/01/2011</i>		<i>Directeur Général de la période du 01/02/2011 Au 14/03/2011</i>		<i>Directeur Général de la période du 15/03/2011 Au 18/11/2011</i>		<i>Directeur Général Adjoint de la période du 01/09/2011. Au 31/12/2011</i>		<i>Administrateurs</i>	
	<i>charge de l'exercice</i>	<i>passif au 31/12/2011</i>	<i>charge de l'exercice</i>	<i>passif au 31/12/2011</i>	<i>charge de l'exercice</i>	<i>passif au 31/12/2011</i>	<i>charge de l'exercice</i>	<i>passif au 31/12/2011</i>	<i>charge de l'exercice</i>	<i>passif au 31/12/2011</i>
<i>Rémunération à court terme</i>	366 494	112 525	17 915	0	306 498	17 257	62 651	14 015	238 000	238 000
<i>Avantages postérieurs à l'emploi</i>										
<i>Autres avantages long termes</i>										
<i>Indemnité de fin de contrat de</i>										
<i>Le paiement en actions</i>										
Total	366 494	112 525	17 915	0	306 498	17 257	62 651	14 015	238 000	238 000

RAPPORT GENERAL



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

***Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE***

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 11 juin 2009, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 973 591 mille dinars et un bénéfice net de 23 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfmbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.3 aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs sains, notamment ceux ayant fait l'objet de mesures de soutien.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4 000 KDT, au titre de provisions dites « collectives », et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'un égal montant. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque présente un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

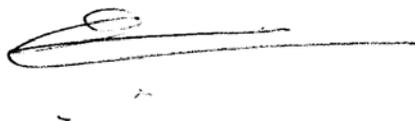
Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

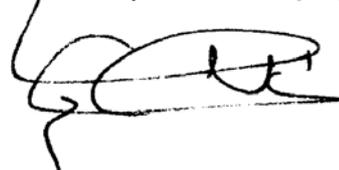
Tunis, le 20 Avril 2012

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'M' followed by several loops and a horizontal stroke.

RAPPORT SPECIAL



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : tn-fmfmbz@kpmg.com



ECC Mazars
Immeuble MAZARS, Rue Lac Ghar Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

***Messieurs les actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE***

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31/12/2011

- La Banque a vendu en date du 28/12/2011 une partie du fond de commerce partiel du local n° 16 de l'agence Palmarium (la partie non aménagée d'une superficie de 555 m² donnant sur la rue Farhat Hached) pour un montant global de un million cent mille dinars (1.100 KDT) pour le compte de la société « Fatale » enregistrant ainsi une plus-value de 615 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque (décision N° 8-01-2009) réuni en date du 30/03/2009 prévoyant un prix plancher de 598 KDT.

-La Banque a conclu en date du 23/11/2011, une lettre de mission avec la société « PRAMEX INTERNATIONAL » filiale du groupe BPCE dont l'objet consiste à procéder pour le compte de la BTK à l'évaluation de la participation de cette dernière au capital de la société Tunis Center. Cette prestation a été autorisée par le conseil d'administration (décision N° 9.2-06-2011) réuni en date du 29/06/2011.

Pour la réalisation de sa mission, « PRAMEX INTERNATIONAL » sera rémunérée sur la base d'un forfait fixe de 11 mille Euro H.T. payable comme suit :

- 50% à la signature de la lettre de mission
- 50% à la remise du rapport d'évaluation

Le montant payé en 2011 est de 4 675 Euro (soit une contrevaieur de 9.2 KDT)

B - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 :

1) Opérations réalisées avec l'Arab International Lease (AIL) :

-La Banque a conclu, en 2010, avec la société « AIL », un contrat de location partielle d'un local sis au complexe immobilier "city centre" à Sfax. La superficie occupée par la société « AIL » est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la Banque au cours de 2011 s'élève à 23 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 juin 2010.

- La Banque a conclu en 2002 avec la société « AIL », un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la Banque au titre de 2011 s'élève à 64 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « AIL » un cadre salarié en tant que Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à 99 KDT

-La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2011 s'élève à 55 KDT.

2) Opérations réalisées avec EL ISTIFA :

- La Banque a conclu avec la société « EL ISTIFA » détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif à partir de 2004. Le montant refacturé par la Banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à 26 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à 174 KDT.

3) Opérations réalisées avec la société TUNIS CENTER :

- La Banque affecte au profit de la société « Tunis Center », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la Banque au cours de 2011 s'élève à 101 KDT.

-La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2011 s'élève à 22 KDT.

4) Autres opérations :

- La société « Univers Participations SICAF », détenue à hauteur de 99,79%, occupe partiellement un bureau au siège de la Banque, et ce à titre gratuit.

- La Banque affecte au profit de la société « Univers Invest SICAR », détenue à hauteur de 64%, deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Au titre de l'exercice 2011 le coût correspondant refacturé par la Banque s'élève à 108 KDT.

- La Banque affecte au profit de la société « S.T.P.I », détenue à hauteur de 30%, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé s'élève au titre de l'exercice 2011 à 82 KDT.

C. Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général pour l'année 2011 a été fixée par décision du conseil d'administration du 08 Décembre 2008. Cette rémunération englobe une partie fixe, une partie variable dont l'attribution est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis et l'attribution de deux voitures de fonction, ainsi que la mise à disposition d'un chauffeur. Le Directeur Général a présenté sa démission le 31 Janvier 2011.

Sur proposition du comité des nominations et rémunérations, le conseil d'administration réuni le 31 Janvier 2011 a autorisé (décision N° 2-01-2011) le versement de :

* Une rémunération variable au titre de l'exercice 2009 correspondant à 80% de la rémunération fixe annuelle pour un montant de 120 KDT.

* Une rémunération variable au titre de l'exercice 2010 correspondant à 50% de la rémunération fixe annuelle pour un montant de 75 KDT.

* Le solde de tout compte correspondant aux congés non pris pour un montant de 37.5 KDT.

* La Conservation jusqu'au 30 Avril 2011 de ses deux voitures de fonctions ainsi que de son chauffeur.

-Le conseil d'administration du 31 Janvier 2011 (Décision N° 3-01-2011) a décidé de nommer un nouveau Directeur Général (*cf paragraphe suivant*). Dans l'attente de la prise de fonction effective de ce dernier, le même conseil d'administration a décidé que le Directeur Central en charge du pilotage financier et de la production bancaire assurera l'intérim quant à la gestion quotidienne de la Banque. Cette décision ne prévoit pas une indemnité spécifique au titre de cette nomination.

-Le nouveau Directeur Général ayant été nommé par le conseil d'administration du 31 Janvier 2011 (Décision N° 4-01-2011), a pris effectivement ses fonctions à partir du 15 Mars 2011. Sa rémunération initialement fixée par le même conseil d'administration, a fait l'objet d'une modification par le conseil d'administration du 05 Mai 2011 (Décision N° 7-05-2011). Cette rémunération englobe une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction et une partie variable dont l'attribution est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Par ailleurs le Directeur Général, occupe le Poste du Président de conseil d'administration de la filiale « AIL » et bénéficie à ce titre des jetons de présence pour une valeur de 6.250 KDT.

Le conseil d'administration du 18 Novembre 2011 (Décision N° 1-11-2011) a décidé de mettre fin aux fonctions du Directeur Général.

- Le Directeur Général Adjoint a été nommé par le conseil d'administration du 29 Juin 2011 pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Septembre 2011. Suite à la décision du 18 Novembre 2011 le conseil d'administration a décidé de mettre fin aux fonctions du Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, assurera la Direction Générale de la Banque jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général. Cette décision ne prévoit aucune indemnité spécifique au titre de ces pouvoirs.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des indemnités de fonctions approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2011.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en Dinars Tunisiens) :

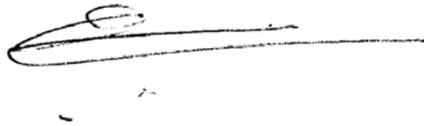
	Directeur Général de la période du 01/01/2011 Au 31/01/2011		Directeur Général de la période du 01/02/2011 Au 14/03/2011		Directeur Général de la période du 15/03/2011 Au 18/11/2011		Directeur Général Adjoint de la période du 01/09/2011. Au 31/12/2011		Administrateurs	
	charge de l'exercice	passif au 31/12/2011	charge de l'exercice	passif au 31/12/2011	charge de l'exercice	passif au 31/12/2011	charge de l'exercice	passif au 31/12/2011	charge de l'exercice	passif au 31/12/2011
Rémunération à court terme	366 494	112 525	17 915	0	306 498	17 257	62 651	14 015	238 000	238 000
Avantages postérieurs à l'emploi										
Autres avantages long termes										
Indemnité de fin de contrat de										
Le paiement en actions										
Total	366 494	112 525	17 915	0	306 498	17 257	62 651	14 015	238 000	238 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2012

Les Commissaires Aux Comptes

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

